	N° du critère		Gestion des eaux à la parcelle	Diminution de l'impact écologique	Diminution de l'impact carbone	éviter les surchauffes	diminution des besoins énergétiques	Diminution du besoin en eau potable	Nombre de points	justificatif
Accompagnement	1	Rendez vous à l' ALEC du pays de Saint-Brieuc (présentation des plans et de la notice)							3 points	Attestation de visite (annexe 1)
primo accédants	2	Justificatif 3 ans pour au moins 1 acquéreurs							15 points	cf article 9.2.2
Aménagement extérieur	3	Entrée du lot aménagé en revetement perméable (type gravier, pavé engazonné...)	X						2 points	Facture et attestation sur l'honneur
	4	Mise en place d'un bac de compostage		X	X				1 points	Facture
	5	Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie 3000 L		x	x			x	9 points	Facture
	6	Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie 1000 L		x	x			x	3 points	Facture
	7	Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie pour alimenter les toilettes de la maison		x	x			x	12 points	Facture
Thermique du bâtiment	8	Bbio -10%				x	x		10 points	Attestation Bbio
	9	Test d'étanchéité intermédiaire					x		3 points	Facture
	10	Utilisation de matériaux biosourcés en isolation		x	x				5 points	Facture ou notice du contrat de construction
	11	Maison passive (besoins en chauffage limités à 15 kWh/m²/an)		x	x		x		40 points	Certification Passivhaus
	12	Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur 100% des murs périphériques					x		10 points	Plan de détail du permis de construire Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	13	Poele à bois (Flamme verte uniquement)					x		10 points	Facture avec indication de la certification
	14	Programmation du chauffage					x		3 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
ENR	15	Mise en place de panneaux photovoltaiques pour vendre à un fournisseur d'énergie		x					15 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillé Contrat d'obligation d'achat signé
	16	Mise en place de panneaux photovoltaiques pour autoconsommation		x			x		15 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	17	Mise en place de chauffe eau solaire		x			x		15 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
Structure du bâtiment	18	Murs périphériques en paille		x	x	x	x		30 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	19	Murs périphériques en béton chanvre		x	x	x	x		20 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	20	Bardage bois sur 2/3 des facades minimum		x	x				15 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	21	Ossature bois		x	x				15 points	Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	22	Toiture végétalisée (minimum 2/3 de la surface)		x		x			30 points	Plan de détail du permis de construire Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
	23	Mur végétalisé (1 façade minimum)		x		x			20 points	Plan de détail du permis de construire Notice technique du contrat de construction ou facture détaillée
Biodiversité	24	Continuité écologique		x					2 points	Facture Photos Attestation sur l'honneur le cas échéant de la conservation de la continuité écologique.